



Emoluments détaillés pour une reconnaissance d'Assistante / Assistant en soins et santé communautaire

La reconnaissance des titres professionnels étrangers est effectuée sur mandat de la Confédération. Les émoluments perçus le sont uniquement pour couvrir les frais, lesquels se composent comme suit: Traitement administratif des demandes de reconnaissance, expertises (analyse, recherche et évaluation dans le cadre de la procédure d'examen de dossiers), infrastructure.

Procédures:

PreCheck obligatoire **gratuit**

Procédures ordinaires:

Taxe de constitution du dossier	CHF	600.00
+ Taxe de reconnaissance – avec reconnaissance directe	CHF	<u>330.00</u>
Total procédure de reconnaissance (2 factures partielles)	CHF	930.00

OU

Taxe de constitution du dossier	CHF	600.00
+ Taxe de reconnaissance – avec décision partielle	CHF	<u>400.00</u>
Total procédure de reconnaissance (2 factures partielles)	CHF	1'000.00

Si une formation complémentaire ou un examen d'aptitude est requis pour la reconnaissance, il en résultera des coûts supplémentaires. Ceux-ci sont facturés directement aux personnes requérantes par les prestataires des mesures de compensation.